

## **Message sur le relevé du T2**

Pour faire suite aux renseignements que nous avons fournis dans votre relevé du 31 mars 2021, nous vous faisons part dans la présente de précisions sur les conflits d'intérêts. Veuillez en prendre connaissance pour en savoir plus sur les conflits d'intérêts importants, existants ou raisonnablement prévisibles qui surviendront ou pourraient survenir lorsque vous faites affaire avec les Services d'investissement Quadrus Ltée (Quadrus) et sur la façon dont nous les traitons. Ces renseignements sont essentiels pour vous permettre de prendre une décision éclairée sur la façon de gérer et d'évaluer votre relation avec Quadrus et votre représentant en investissement. Nous vous encourageons à prendre connaissance de ces renseignements importants. Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec votre représentant en investissement ou avec nous au 1 888 532-3322 ou à l'adresse [contact@quadrusinvestmentservices.com](mailto:contact@quadrusinvestmentservices.com).

Les modifications apportées aux lois sur les valeurs mobilières en ce qui concerne les conflits d'intérêts entreront en vigueur le 30 juin 2021. Ces changements exigent que Quadrus et ses représentants en investissement prennent des mesures raisonnables pour repérer les conflits d'intérêts importants et y répondre dans votre intérêt. De plus, nous sommes tenus de vous parler des conflits, y compris de la façon dont ils pourraient vous toucher et de la façon dont nous les traitons dans votre intérêt.

### **Conflit d'intérêts**

#### **Qu'est-ce qu'un conflit d'intérêts?**

Un conflit d'intérêts comprend toute circonstance où :

- Les intérêts de différentes parties, comme les vôtres et ceux d'un représentant en investissement ou de Quadrus, sont inconciliaires ou divergents
- Un représentant en investissement peut être influencé à donner préséance à ses intérêts plutôt qu'aux vôtres
- Un avantage pécuniaire ou non pécuniaire offert à un représentant en investissement ou à Quadrus, ou un préjudice potentiel auquel un représentant en investissement ou Quadrus pourrait être exposé, et la façon dont un tel avantage ou préjudice peut compromettre la confiance que vous avez en votre représentant en investissement ou en Quadrus

Certaines situations de conflits d'intérêts peuvent se présenter lorsque vous faites affaire avec Quadrus. D'autres situations de conflits d'intérêts ne se produiront que dans certaines circonstances. Pour tous les conflits, il incombe à Quadrus et à votre représentant en investissement de repérer ceux qui sont importants et de les traiter dans votre intérêt. Quadrus et votre représentant en investissement doivent éviter les conflits d'intérêts importants qui ne sont pas résolus dans votre intérêt. Votre représentant en investissement ne peut pas se livrer à une activité entraînant un conflit d'intérêts important, à moins que ce conflit ne soit réglé dans votre intérêt et approuvé par Quadrus.

Les conflits d'intérêts qui surviennent en faisant affaire avec Quadrus sont indiqués et expliqués ci-dessous, à la section « Conflits d'intérêts d'ordre commercial ». Certains autres conflits ne peuvent survenir que dans certaines circonstances, et ceux-ci sont expliqués à la section « Conflits d'intérêts particuliers ». Dans le cas où un conflit d'intérêts particulier ou un nouveau conflit d'intérêts survient et n'est pas abordé ci-dessous, Quadrus vous avisera par écrit du conflit d'intérêts en question avant l'ouverture d'un compte ou, dans le cas d'une opération unique, avant que l'opération n'ait lieu. L'avis précisera la nature et l'étendue du conflit, déterminera l'incidence potentielle et le risque qu'il peut présenter pour vous et indiquera comment le conflit a été ou sera traité.

#### **Conflits importants découlant du fait d'être membre du groupe Corporation Financière Power**

Quadrus est une filiale indirecte à participation majoritaire de la Corporation Financière Power, une société ouverte dont les actions ordinaires sont cotées à la Bourse de Toronto. Notre relation avec la Corporation Financière Power et ses autres filiales de services financiers (collectivement, le « groupe Corporation Financière Power ») crée des conflits d'intérêts lorsque nous vous fournissons des produits et des services qui proviennent d'autres membres du groupe Corporation Financière Power ou sont fournis par eux.

La Corporation Financière Power et ses diverses filiales de services financiers, y compris Quadrus, sont des entreprises commerciales qui cherchent à maximiser leurs profits tout en offrant des services justes, honnêtes et appropriés à leurs clients. Cela signifie que nous pouvons vous encourager à faire davantage affaire avec nous et avec les autres membres du groupe Corporation Financière Power, et nous pouvons faire appel à des sociétés affiliées pour nous fournir des produits et des services pour votre compte, mais nous le ferons toujours d'une manière que nous considérons comme étant dans votre intérêt. Nous ne nous livrerons à ces types d'opérations ou d'arrangements que lorsque nous sommes autorisés à le faire en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables et lorsque nous croyons qu'ils sont dans votre intérêt.

Bien que Quadrus soit en propriété commune avec les autres membres du groupe Corporation Financière Power et qu'elle puisse de temps à autre avoir des administrateurs et des dirigeants en commun avec ces autres entreprises, Quadrus est une personne morale distincte. Les relations qu'un administrateur ou un dirigeant de Quadrus pourrait avoir avec une autre entité du groupe Corporation Financière Power ne soulèvent pas de conflits d'intérêts importants, car aucune des personnes n'est en mesure d'influencer personnellement les clients de Quadrus pour qu'ils investissent dans l'un des produits de placement du groupe Corporation Financière Power. Elles ne sont pas non plus rémunérées par l'une ou l'autre des entités du groupe Corporation Financière Power au moyen d'une commission ou autre qui pourrait entraîner la prise de décisions ou l'exercice d'une influence allant à l'encontre des intérêts de nos clients.

Outre les dispositions réglementaires et contractuelles applicables concernant toute entente commerciale pouvant exister entre Quadrus et les autres entités du groupe Corporation Financière Power, les administrateurs, les dirigeants et les employés de chacune des entreprises sont soumis au code de conduite qui régit leurs actes, en plus d'être tenus de respecter nos politiques et procédures internes en matière de conformité. Quadrus exerce généralement ses activités indépendamment des autres entreprises qui font partie intégrantes du groupe Corporation Financière Power. Cependant, de temps à autre, il peut y avoir certaines ententes commerciales de coopération entre elle et les autres entreprises, comme des ententes relatives à la présentation de clients, à la distribution de produits, aux relations de conseil ou au soutien administratif.

Les conflits décrits dans cette section pourraient donner l'impression que Quadrus favorisera les intérêts commerciaux des divers membres du groupe Corporation Financière Power, plutôt que vos intérêts. Ces conflits, ainsi que la façon dont Quadrus les gère pour garantir l'exercice de ses activités dans votre intérêt, sont décrits ci-dessous.

#### **Prestataires de services associés à Quadrus**

Les entités suivantes du groupe Corporation Financière Power peuvent vous fournir des services ou en fournir à Quadrus.

- < Des sociétés comme Counsel Portfolio Services Inc., la Corporation Financière Mackenzie et Canada Life Investment Management Ltd. peuvent gérer des fonds de placement que les représentants de Quadrus peuvent recommander comme options de placement pour vos comptes chez Quadrus.
- < Des sociétés comme Canada Life Asset Management Limited, Irish Life Investment Managers Limited, Mackenzie Investments Corporation, la Corporation Financière Mackenzie, Setanta Asset Management Limited et The Putnam Advisory Company LLC peuvent être le gestionnaire de portefeuille de certains fonds de placement, que les représentants de Quadrus peuvent recommander.
- < Les représentants en investissement de Quadrus peuvent être titulaires d'un permis d'agent d'assurance auprès de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie) et vous recommander de souscrire de l'assurance et des produits d'assurance, comme des fonds distincts, fournis par la Canada Vie.

Dans tous les cas, Quadrus surveille les services et les produits de placement fournis et s'assure que ces services et produits, selon le cas, vous sont offerts aux taux du marché et qu'ils vous conviennent, ainsi qu'à votre compte.

Veuillez noter que si vous êtes un client du Centre de solutions financières (CSF), certains conflits et la façon dont ils sont traités peuvent différer en ce qui vous concerne. Si un conflit et la façon dont il est traité diffèrent en ce qui vous concerne, seul le libellé en italique de la section suivante s'applique à vous.

<b>Conflits d'intérêts d'ordre commercial qui s'appliquent à vous</b>	
<b>Conflit d'intérêts et ses répercussions possibles sur vous</b>	<b>Comment le conflit est traité dans votre intérêt</b>
<p><b>Rémunération (représentants en investissement qui ne font pas partie du CSF)</b></p> <p>Lorsque vous faites affaire avec Quadrus, cette dernière et votre représentant en investissement reçoivent une rémunération de l'entreprise qui gère les produits dans lesquels vous avez investi. Différents types de comptes et de produits prévoient différents types et montants de rémunération. Votre représentant en investissement peut également recevoir des bonus ou des avantages non pécuniaires de Quadrus liés à la vente de produits. Parfois, les taux de rémunération augmentent à mesure que les ventes augmentent. Les représentants en investissement et les superviseurs peuvent avoir des objectifs de vente. Les représentants en investissement peuvent également recevoir des avantages non pécuniaires de la part de tiers.</p>	<p>Quadrus a un solide programme de conformité pour s'assurer qu'elle connaît les renseignements pertinents sur ses clients et que toutes les recommandations faites aux clients conviennent à ces derniers. Les représentants en investissement accordent la priorité à vos intérêts lorsqu'ils formulent des recommandations.</p> <p>Quadrus n'offre pas d'incitatifs à votre représentant en investissement pour favoriser la sélection d'un fonds commun de placement plutôt qu'un autre. Les commissions versées directement à Quadrus peuvent varier; toutefois, les taux de commission versés à votre représentant en investissement resteront les mêmes, quel que soit le fonds commun de placement ou le produit vendu. Seule Quadrus peut verser des commissions à votre représentant en investissement, et ce dernier ne peut accepter des commissions que directement de Quadrus.</p> <p>Avant de faire un placement pour vous, votre représentant en investissement vous fournira des renseignements sur les types de comptes, le montant des frais et les choix qui s'offrent à vous. Avant de conclure des opérations, votre représentant en investissement vous indiquera toute commission ou autre rémunération qu'il recevra à l'égard de l'opération en question.</p> <p>Quadrus a des politiques et des procédures en place pour surveiller les comptes des clients afin de prévenir que des produits assortis de commissions intégrées soient détenus dans un compte à honoraires.</p> <p>Votre représentant en investissement évalue continuellement si un compte à honoraires est dans l'intérêt du client. Quadrus a mis en place des contrôles pour s'assurer que les clients reçoivent des services conformes aux modalités des comptes des clients ou des ententes avec ces derniers.</p> <p>Votre représentant en investissement ne doit pas accepter de cadeaux, de pourboires ou de faveurs quelconques d'une personne ou d'une entreprise lorsque ces cadeaux, pourboires ou faveurs pourraient l'influencer ou donner raisonnablement</p>

	<p><b>Rémunération (représentants en investissement du CSF)</b></p> <p>Lorsque vous faites affaire avec Quadrus, cette dernière reçoit une rémunération de l'entreprise qui gère les produits dans lesquels vous avez investi. Différents types de comptes et de produits prévoient différents types et montants de rémunération. Les superviseurs peuvent avoir des objectifs de vente. Les représentants en investissement qui travaillent au CSF sont des employés de Quadrus, reçoivent un salaire annuel et peuvent avoir droit à une prime annuelle. Ils ne touchent pas de commission ou de boni sur la vente de produits ou de services de placement et ne reçoivent pas non plus une partie des commissions de suivi.</p>
<p><b>Certains des fonds communs de placement offerts par Quadrus sont exclusifs à Quadrus, tandis que d'autres sont gérés par des sociétés associées à Quadrus.</b></p> <p>Certains des fonds communs de placement offerts par Quadrus sont exclusifs à Quadrus – ces fonds sont gérés par des sociétés reliées à Quadrus et ne peuvent être achetés qu'auprès de Quadrus.</p> <p>De plus, certains des produits offerts par Quadrus qui ne sont pas exclusifs à Quadrus sont gérés par des sociétés reliées ou associées à Quadrus. Cette relation est attribuable à la propriété commune. Consultez la section « Émetteurs reliés et émetteurs associés » du document « Ce que vous devez savoir au sujet de votre relation avec Quadrus » pour en savoir davantage.</p>	<p>l'impression de l'influencer de façon inappropriée dans l'exercice de ses fonctions. Ces types d'avantages non pécuniaires sont limités en nature et en montant.</p> <p><i>Quadrus a un solide programme de conformité pour s'assurer qu'elle connaît les renseignements pertinents sur ses clients et que toutes les recommandations faites aux clients conviennent à ces derniers. Les représentants en investissement accordent la priorité à vos intérêts lorsqu'ils formulent des recommandations.</i></p> <p><i>Quadrus n'offre pas d'incitatifs à votre représentant en investissement pour favoriser la sélection d'un fonds commun de placement plutôt qu'un autre.</i></p> <p><i>Avant de faire un placement pour vous, votre représentant en investissement vous fournira des renseignements sur les types de comptes, le montant des frais et les choix qui s'offrent à vous. Avant de conclure des opérations, votre représentant en investissement vous indiquera toute rémunération qu'il recevra à l'égard de l'opération en question.</i></p> <p><i>Votre représentant en investissement ne doit pas accepter de cadeaux, de pourboires ou de faveurs quelconques d'une personne ou d'une entreprise lorsque ces cadeaux, pourboires ou faveurs pourraient l'influencer ou donner raisonnablement l'impression de l'influencer de façon inappropriée dans l'exercice de ses fonctions. Ces types d'avantages non pécuniaires sont limités en nature et en montant.</i></p> <p>Quadrus n'offre pas d'incitatifs à votre représentant en investissement pour favoriser la sélection d'un fonds commun de placement plutôt qu'un autre.</p> <p>Tous les produits offerts par Quadrus, y compris les produits exclusifs de Quadrus ou les produits gérés par des sociétés reliées, sont assujettis au même processus d'examen, qui comprend l'examen par le comité d'examen des produits de Quadrus. Tous les produits offerts par Quadrus correspondent aux intérêts des clients de par leur offre d'une vaste gamme de catégories d'actifs et de gestionnaires de fonds. Tous les produits que Quadrus met à la disposition des clients sont faciles d'accès pour les représentants en investissement et les clients.</p> <p>Si vous investissez dans des fonds exclusifs à Quadrus ou des fonds d'émetteurs reliés ou associés, votre représentant en investissement vous en avisera.</p>

	<p>Quadrus a un solide programme de conformité pour s'assurer qu'elle connaît les renseignements pertinents sur ses clients et que toutes les recommandations faites aux clients conviennent à ces derniers. Votre représentant en investissement accorde la priorité à vos intérêts lorsqu'il formule des recommandations.</p>
<p><b>Votre représentant en investissement est également un agent d'assurance autorisé.</b></p> <p>Comme votre représentant en investissement est autorisé à vendre à la fois des fonds communs de placement (par l'entremise de Quadrus) et des produits d'assurance (par l'entremise de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie et possiblement par l'entremise d'autres compagnies d'assurance), divers produits assortis de différentes structures de rémunération sont à votre disposition par l'intermédiaire de votre représentant en investissement.</p>	<p>Quadrus approuve et surveille la vente de produits d'assurance en ce qui a trait à ses activités. Quadrus ne prévoit généralement pas de conflit d'intérêts découlant du fait que votre représentant en investissement détient à la fois un permis de représentant en assurance vie pour la vente de produits d'assurance et un permis de représentant en investissement pour la vente de produits de placement.</p> <p>Les produits d'assurance et de placement peuvent prévoir différents types et montants de rémunération. Quadrus a un solide programme en ce qui a trait aux produits de placement pour s'assurer qu'elle connaît les renseignements pertinents sur ses clients et que toutes les recommandations de produits de placement faites aux clients conviennent à ces derniers. Votre représentant en investissement accorde la priorité à vos intérêts lorsqu'il formule ces recommandations.</p>
<b>Conflits d'intérêts particuliers</b>	
<p><b>Transactions financières et personnelles</b></p> <p>Certaines transactions entre vous et Quadrus ou votre représentant en investissement peuvent entraîner un conflit d'intérêts, y compris si votre représentant en investissement a le contrôle ou l'autorité sur vos affaires financières (p. ex. en agissant à titre de mandataire, d'exécuteur testamentaire/de liquidateur ou de fiduciaire), si vous prêtez ou empruntez de l'argent à votre représentant en investissement ou à Quadrus, ou si votre représentant en investissement ou Quadrus achète des actifs qui vous appartiennent.</p>	<p>Quadrus ne permet pas à votre représentant en investissement d'agir à titre de mandataire, d'exécuteur testamentaire/de liquidateur ou de fiduciaire pour vous, et ne permet pas à votre représentant en investissement de vous prêter ou de vous emprunter de l'argent.</p> <p>Quadrus interdit également les projets et les clubs d'investissement privés.</p> <p>Le fait d'acheter des actifs d'un client, de lui en vendre ou de procéder à un tel achat ou à une telle vente d'actifs conjointement avec lui peuvent avoir une incidence sur les relations de votre représentant en investissement ou de Quadrus avec vous. Si cette situation se produit, il faut obtenir l'approbation de Quadrus et certains paramètres peuvent être imposés.</p>
<p><b>Autres activités de votre représentant en investissement</b></p> <p>Certains représentants en investissement peuvent mener des activités à l'extérieur de Quadrus. Ces activités peuvent être commerciales ou liées à un emploi rémunéré, ou elles peuvent faire en sorte que votre représentant en investissement occupe un poste d'influence (p. ex. membre d'un conseil d'administration, rôle auprès d'un organisme social, de bienfaisance ou religieux).</p>	<p>Quadrus doit approuver toute autre activité avant que votre représentant en investissement puisse s'y adonner.</p> <p>Si Quadrus détermine que l'autre activité présente un conflit d'intérêts important qui ne peut être résolu dans votre intérêt, votre représentant en investissement ne sera pas autorisé à s'y adonner.</p> <p>Si Quadrus détermine que l'autre activité n'entraîne pas de conflit ou que le conflit peut être résolu dans votre intérêt, votre représentant en investissement vous remettra un</p>

	<p>document intitulé « Déclaration visant les activités commerciales extérieures » avant de commencer à exercer l’activité. Ce document vous donnera des précisions sur l’activité en question. Quadrus a également des politiques et des procédures en place pour surveiller et superviser continuellement l’activité.</p>
<b>Ententes d’indication de clients</b> <p>Votre représentant en investissement peut vous recommander à une personne, à une entreprise ou à Quadrus pour des produits ou des services. Une commission d’indication de client peut être payée ou reçue pour les recommandations.</p>	<p>Quadrus doit préapprouver toutes les ententes d’indication de clients donnant lieu à une rémunération.</p> <p>Quadrus a conclu des ententes d’indication de clients avec des entreprises pour certains produits et services qu’elle n’offre pas et a fait preuve de la diligence requise auprès de celles-ci avant d’autoriser toute recommandation à ces entreprises. Cela comprend la confirmation que l’autre partie est dûment enregistrée ainsi qu’une évaluation des qualifications de l’autre partie, y compris en déterminant si la partie a fait l’objet de poursuites civiles, de mesures disciplinaires réglementaires ou professionnelles ou encore de plaintes de clients relatives aux activités professionnelles pertinentes.</p> <p>Quadrus surveille et supervise continuellement toutes les ententes d’indication de clients.</p> <p>Si votre représentant en investissement vous recommande à une autre entreprise, vous recevrez un document d’information décrivant les modalités importantes de cette entente d’indication de clients avant que toute opération ne soit effectuée.</p>
<b>Intérêt financier du représentant en investissement</b> <p>Votre représentant en investissement pourrait avoir un intérêt financier dans des placements que vous détenez.</p>	<p>Si votre représentant en investissement a un intérêt financier dans des placements que vous détenez ou qui vous sont recommandés, vous recevrez et signerez un avis précis décrivant le conflit d’intérêts en question avant que le placement ne soit effectué.</p> <p>Quadrus a un solide programme de conformité pour s’assurer qu’elle connaît les renseignements pertinents sur ses clients et que toutes les recommandations faites aux clients conviennent à ces derniers. Votre représentant en investissement accorde la priorité à vos intérêts lorsqu’il formule des recommandations.</p>